

BAMBOO

POST TELECOM S.A.
 1, rue Emile Bian
 L-2996 LUXEMBOURG
 8002 8004 (+352 2424 8004 depuis l'étranger)
 www.post.lu / contact.telecom@post.lu
 Autorisation d'établissement n° 00116288 / 55

Récapitulatif contractuel

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE¹. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services et équipement

Offre d'accès internet, téléphonie fixe (Talk XL), **BAMBOO Duo XL** comprenant

- Appels illimités vers numéros fixes et mobiles nationaux, Appels illimités vers fixes et mobiles de Zone 1
- Volume internet illimité.

Débits du service internet et voies de recours

Débit descendant (ascendant) maximal: 1000 (500) Mbps.

Débit descendant (ascendant) normalement disponible: 700 (350) Mbps pendant les heures de pointe, 900 (450) pendant les heures creuses².

Débit descendant (ascendant) minimal: 700 (350) Mbps pendant les heures de pointe, 900 (450) pendant les heures creuses.

Les débits mentionnés ci-dessus ne sont pas des débits garantis. Pour retrouver l'ensemble des informations concernant les vitesses Internet, consultez la page web : Conditions des offres - POST. En cas de nécessité, il est possible de contacter POST par le biais du formulaire de contact disponible sous les coordonnées mentionnées plus haut. Le cas échéant, le Client peut également utiliser les voies de recours décrites dans les conditions générales de vente.

Prix

| Abonnement/matériel | Charges uniques unitaires HTVA | Charges récurrentes mensuelles unitaires HTVA | Taux de TVA |
|---------------------------------------|--------------------------------|---|-------------|
| Frais d'activation BAMBOO | 84,6154 € | | 17 |
| Abonnement BAMBOO XL – part. Internet | | 63,2400 € | 17 |
| FRITZ!BOX HOMESERVER 7530 | 50,4273 € | | |
| Total Hors TVA avec promotion | | | |
| TVA 3% avec promotion | | | |
| TVA 17% avec promotion | | | |
| TOTAL TTC avec promotion | | | |
| Total Hors TVA sans promotion | 135,0427 € | 63,2400 € | |
| TVA 3% sans promotion | 0,0000 € | - € | |
| TVA 17% sans promotion | 22,9573 € | 10,7508 € | |
| TOTAL TTC sans promotion | 158,0000 € | 73,9908 € | |

Au-delà des volumes forfaitaires des frais hors-forfaits sont possibles. Plus d'informations sur <https://www.post.lu/conditions>.

Durée, renouvellement et résiliation

L'offre est souscrite pour une durée contractuelle minimale de 24 mois. Les options souscrites peuvent avoir une durée contractuelle différente, étant toutefois précisé que celle-ci ne peut dépasser la durée contractuelle minimale de l'offre. Au-delà de cette durée, le Contrat est automatiquement maintenu dans son état initial pour une durée indéterminée. Pendant cette période, le Contrat peut être résilié à tout moment en respectant un préavis d'un mois. Il est également possible de résilier le Contrat avant son terme, toujours avec un préavis d'un mois, mais dans ce cas, des frais de résiliation équivalents à la somme des mensualités d'abonnement restantes jusqu'à expiration du contrat sont à payer. Par ailleurs, il sera aussi demandé de s'acquitter de la valeur résiduelle de l'équipement car son prix est subventionné par le biais du prix de l'abonnement mensuel. Toute notification de résiliation du Contrat doit être adressée par lettre recommandée, messagerie express, ou, si accessible pour le Client en question, par le biais de son espace en ligne personnel défini par POST Telecom. Le Client a également la possibilité de remplir et signer un formulaire de résiliation dans un point de vente physique de POST Telecom.

Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés

En cas de besoin, le Client peut contacter POST Telecom S.A. via les coordonnées susmentionnées.

Autres informations utiles

De plus amples informations sur les conditions applicables au Contrat sont disponibles dans le plan tarifaire de l'offre BAMBOO 2, les conditions générales et particulières téléchargeables sur <https://www.post.lu/fr/particuliers/conditions-des-offres>.

¹ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).

² Valeurs valables pour une installation fibre optique.